



# L' ETUDE DIRIGEE 2023/2024

Si votre enfant ne s'inscrit que à l'étude voici le document à remplir, sinon passer par le dossier périscolaire à compléter pour inscrire à l'Etude

## - Informations pour le bon déroulement des études dirigées -

Les élèves s'inscrivant aux études (qui ne sont pas obligatoires) s'engagent à y respecter un règlement.

C'est un lieu de travail et de respect des autres.

Dans la mesure du possible, l'enseignant qui anime l'étude, veille à ce que les élèves fassent leurs devoirs dans le laps de temps imparti.

Il faut toutefois tenir compte de l'hétérogénéité du groupe : âge, quantité de travail, vitesse d'exécution, autonomie propre à chaque enfant.

**Il est possible que votre enfant n'ait pas terminé tout son travail à l'issue de l'étude, il vous incombe donc, à vous, parents, de vérifier lorsque votre enfant rentre à la maison si tout est achevé.**

Pour tout élève qui perturbe l'étude, un 1<sup>er</sup> avertissement sera envoyé à la famille.

Au 2<sup>ème</sup> avertissement il sera renvoyé de l'étude et intègrera le service de garderie périscolaire qui vous sera automatiquement facturé.

*(L'enseignant est présent pour aider l'élève dans son travail mais en aucun cas pour le faire à sa place.)*

### Coupon réponse à rendre après lecture :

Nom et prénom de l'élève : ..... Date de naissance : .....

Nom de l'enseignant : ..... Classe : .....

Numéro de téléphone du responsable: ☎ .....  
.....

Adresse mail (lisible) : ✉.....  
.....

***Rappel : le prix mensuel de l'étude est de 15 € quelque soit le nombre de jours de présence dans le mois.***

***Nom et prénom du responsable + adresse pour établir la facturation :***

.....  
.....  
.....

***Remarques à savoir :***

.....  
.....

**NOTE AUX PARENTS**  
**dont LES ENFANTS RESTENT à L'ÉTUDE DIRIGÉE de 16h30 à 17h30**

Afin de ne pas rencontrer de problèmes concernant la présence ou non des élèves devant rester à l'étude, nous vous demandons de remplir le calendrier suivant.

**Pour tout changement** relatif au calendrier des soirs prévus où votre enfant doit rester **il est impératif de prévenir l'école de votre enfant et le service périscolaire quand vous souhaitez mettre fin à une période et cesser la facturation:** Tél: **06 82 02 06 65** ou sur [perisco@fere-champenoise.fr](mailto:perisco@fere-champenoise.fr)

En l'absence de votre intervention nous respecterons le calendrier prévu car nous ne pouvons pas nous permettre de prendre en considération les dires de votre enfant sans votre accord.

**Je soussigné (e)** .....

**Parent de l'élève**..... **Classe :** .....

m'engage à prévenir l'école pour tout changement relatif au calendrier des soirs prévus où mon enfant doit rester à l'étude surveillée. Dans le cas contraire, le calendrier prévu sera respecté. Je m'engage à prévenir le service périscolaire de la mairie pour le début ou la fin de période de l'étude.

**Calendrier prévu :** (cocher les cases pour indiquer **les présences**)

**Jours :**

Lundi

Mardi

Jeudi

Vendredi

**Mois :**

Septembre  Octobre  Novembre

Décembre  Janvier  Février

Mars  Avril  Mai

Juin  Juillet

**Votre enfant fréquente-t-il la garde du périscolaire après l'étude de 17h30-18h30?** Oui  Non

**Quel jour y est-il inscrit ?** Lundi  Mardi  Jeudi  Vendredi

**AUTORISATION DE SORTIE ANTICIPÉE DE L'ÉTUDE**

**Je soussigné(e)** .....

**Autorise mon enfant :** Oui  Non

**À quitter seul la salle d'étude à 17h30 ?** Oui  Non

**Quels jours ?** Lundi  Mardi  Jeudi  Vendredi

Je décharge de toute responsabilité les enseignantes encadrant les études.

A Fère-Champenoise, le .....  
Signature :